ELLE - 03/11/2017 - N° 3750

ELLE®

NUMÉRO EXCEPTIONNEL

ELLES S'EN SORTENT ET TÉMOIGNENT

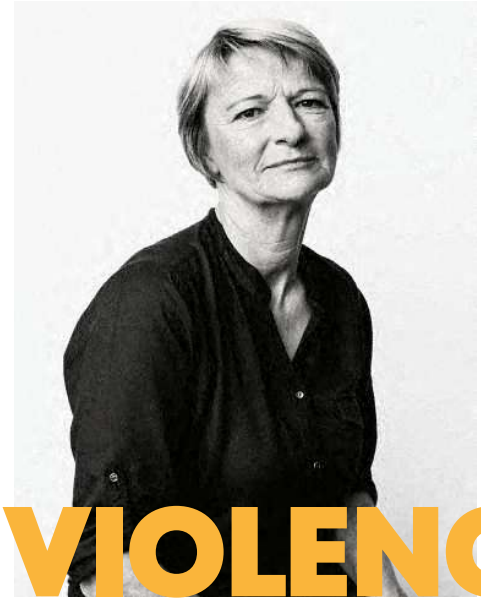

VIOLENCES CONJUGALES

TOLÉRANCE ZÉRO

M 01648 - 3750 - F: 2,30 €

HEBDOMADAIRE 3 NOVEMBRE 2017 FRANCE MÉTROPOLITAINE 2,30 €. AND : 2,70 €. BEL : 2,60 €. CAN $: 5,90 CND. A : 4,90 €. D : 4,70 €. ANTILLES A : 5,70 €. SAINT-MARTIN : 7 €. RÉUNION A : 6,70 €. GUY S : 4,20 €. CH : 4,30 FS. ESP : 3,80 €. GR : 4,60 €. ITA : 3,80 €. LUX : 2,60 €. MAR : 35 MAD. PORT. Cont. : 3,80 €. NL : 4,70 €. NC A : 1 350 CFP. NC S : 480 CFP. POLY FR S : 500 CFP. TUN : 5,70 DNT.

elle.fr

ELLE - 03/11/2017 - N° 3750

VIOLENCES CONJUGALES ÇA SUFFIT !

CELA COMMENCE PAR UNE **INJURE,** CELA FINIT TROP SOUVENT PAR UN **MEURTRE.** PLUS D'UNE CENTAINE DE FEMMES **DÉCÉDENT** CHAQUE ANNÉE EN FRANCE **SOUS LES COUPS** DE LEUR (EX-)CONJOINT. COMBIEN D'AUTRES LES SUBISSENT EN **SILENCE ?** HUIT FEMMES RESCAPÉES ONT ACCEPTÉ DE NOUS CONFIER LEUR LENTE **DESCENTE AUX ENFERS,** À VISAGE DÉCOUVERT. POUR QUE LA **HONTE** CHANGE DÉFINITIVEMENT DE CAMP.

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR **ISABELLE DURIEZ** ET **CATHERINE ROBIN** PHOTOGRAPHE **JEAN FRANÇOIS ROBERT**

MISE EN BEAUTÉ CHRISTINA FAVIER.

« C'ÉTAIT LUI QUI PLEURAIT ET MOI QUI LE CONSOLAIS »

MORGAN, 31 ANS, AUTO-ENTREPRENEURE

« Je suis arrivée à Nantes à la recherche de mon père biologique. J'ai rencontré A. au foyer de jeunes travailleurs où j'étais hébergée. Malgré son air arrogant, on est devenus copains et on est sortis ensemble un mois et demi après. À l'époque, il était très charmeur, plein de projets, il a su me dire ce que je voulais entendre. Bref, c'était une belle publicité mensongère. Il avait été adopté, et ça m'a beaucoup touchée, moi qui ai grandi sans mon père, je pensais pouvoir l'aider. La première baffe, je l'ai reçue trois semaines après le début de notre histoire. Nous vivions l'un à côté de l'autre, deux portes nous séparaient, et je recevais un copain ce soir-là. Il ne l'a pas supporté et m'a mis une baffe en me traitant de pute. Il a ensuite passé la nuit devant ma porte à s'excuser. Il a utilisé mon père, que je venais de retrouver, pour me reconquérir en me répétant sans cesse qu'il avait pété un plomb et que ça ne se renouvellerait pas. Je lui ai pardonné. Et ça a été de mal en pis. Il passait son temps à me dénigrer, à me dire que j'étais moche, que j'étais grosse, il se moquait de mon corps plein de cicatrices en raison d'un accident de voiture que j'avais eu en 2004. "Même ton père ne veut pas de toi", me disait-il. Il me crachait dessus, me surveillait, et, à chaque accès de violence, c'était lui qui pleurait et moi qui le consolais. En août 2014, j'ai fait l'erreur de lâcher mon studio pour aller vivre avec lui dans un appartement à son nom. Dans ce huis clos, les violences ont continué : coups, étranglements, brûlures de cigarette. À plusieurs reprises, il m'a forcée à faire l'amour. Je ne mesurais pas qu'il s'agissait de viol. Je pensais que c'était ma faute, qu'il avait un fort appétit sexuel. J'ai essayé plusieurs fois de partir, mais il arrivait toujours à me reprendre dans les mailles de son filet. Jusqu'à ce jour d'avril 2015 où, après une énième dispute, il m'a versé deux flacons de savon sur la tête et, alors que j'étais en train de me rincer, il s'est rué sur moi et m'a coupé les cheveux avec des petits ciseaux. J'ai hurlé. Des voisins sont intervenus. Je suis allée au commissariat et j'en suis sortie à 3 heures du matin. Je ne savais pas où aller. Je suis retournée chez lui. Et j'ai retiré ma plainte le lendemain, devant la promesse qu'il verrait une psy. Quelques jours après, une nouvelle dispute a éclaté, il m'a traînée sur deux étages dans les escaliers et a jeté mes affaires par la fenêtre. Ça m'a valu trente jours d'ITT (incapacité totale de travail). Je suis retournée au commissariat. Là, une agente m'a dit : "Est-ce vraiment la peine, puisque vous allez retirer votre plainte demain ?" Mais j'ai tenu bon, notamment grâce à l'aide de l'association Solidarité Femmes 44, qui m'a aidée à trouver un hébergement. C'était dur les premiers jours, car je n'avais pas d'argent, aucun vêtement, et j'étais seule dans un hôtel très éloigné du centre-ville. Il a pris trois ans ferme. Je connaissais le terme de "pervers narcissique", mais je pensais que c'était comme pour les sectes, que ça n'arrivait qu'aux autres. En fait, tout le monde peut en être victime, à un moment de vulnérabilité. »

ELLE - 03/11/2017 - N° 3750

« J'ÉTAIS COMME UN ESCARGOT QUI SE RECROQUEVILLE »

JACQUELINE, 58 ANS, EMPLOYÉE DANS LA VITICULTURE

« C'est par amour que j'ai quitté ma Bretagne natale pour suivre mon mari en Loire-Atlantique. Nous nous sommes mariés en 1980 et avons eu trois enfants. Tout allait bien jusqu'à ce que je tombe malade et doive m'arrêter de travailler quelque temps. Là, il est devenu insultant dans les mots, puis brutal dans les gestes. Il n'hésitait pas à m'injurier en public. Au départ, j'avais honte, j'étais comme un escargot qui se recroqueville. J'ai supporté tant de choses. Il me rabaissait en me disant que j'étais bonne à rien. Quand je rentrais dans une pièce, il me disait : "Tiens, v'là le vieux débris qui rentre !" Il me donnait des claques, me serrait le cou. Et puis, un jour, alors que j'étais en train de faire la vaisselle, il a pris un couteau, une lame de 17 centimètres, et m'a menacée : "Je vais te tuer, salope, et je vais te brûler dans la maison." Notre fille, qui vivait avec nous, est intervenue. Il s'est calmé, a mangé tranquillement son déjeuner avant d'aller faire la sieste. Pendant ce temps, j'ai filé à la gendarmerie. Quand j'ai terminé de déposer plainte, les gendarmes m'ont dit de rentrer chez moi. C'était hors de question. Je suis restée là jusqu'à ce qu'ils aillent l'interpeller. Ça a été fait dans la journée. Il a été condamné à huit mois d'emprisonnement avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve. J'ai gardé la maison, changé de numéro de téléphone, il est parti vivre dans une autre région, mais il continue de me menacer par mail. Aujourd'hui, c'est toujours difficile, surtout la nuit. Je me lève et j'avale tout ce qui me tombe sous la main. Je tourne en boucle. Je me demande toujours comment on a pu aimer quelqu'un et vouloir le tuer ensuite. Je pense à mes enfants, qui sont ce que j'ai de plus précieux. C'est très compliqué pour eux aussi. Heureusement que je suis soutenue par trois amies et mes collègues de travail à qui j'ai réussi à parler. Et je ne le regrette pas. Parce qu'on se dit toujours que ça finira par aller mieux, mais ça ne fait qu'empirer. Et, après tout cela, je n'ai qu'un seul regret, celui de ne pas avoir parlé plus tôt. »

« MA SŒUR N'EST PLUS LÀ POUR RACONTER SON CALVAIRE »

CATHY, 46 ANS, INFORMATICIENNE

« Quand elle m'a appelée le 28 juin 2014 et m'a dit : "Je suis au commissariat, je porte plainte. Je ne te l'ai jamais dit, mais je suis battue", un abysse de culpabilité s'est ouvert sous mes pieds. Je le redoutais depuis des mois. Mais je n'avais pas réussi à faire en sorte qu'elle se confie à moi. La brute avec qui elle était depuis deux ans était rustre, macho, jaloux : je ne voyais pas ce que ma sœur, prof de maths, faisait avec lui. Elle avait honte de s'être mise dans cette situation. Et il ne l'autorisait à m'appeler que s'il était là. Il la menaçait de tuer tout le monde si elle osait le quitter. Il l'avait étranglée et rouée de coups la veille des vacances et il lui avait promis de lui faire subir la même chose tout juillet et août. Elle a craqué au lycée, c'est l'infirmière qui a appelé la police. Elle s'est réfugiée chez mes parents, à Grande-Synthe. Elle se cachait. Mais, un jour, à la mi-juillet, la guettant, son bourreau l'a vue sortir. À partir de cet instant, il l'a suivie partout. Jusque chez son avocate, où il l'a agressée. En juillet, elle a fait deux mains courantes – parce que la police refusait de prendre les plaintes – puis deux plaintes. Le 4 août, mes parents et Isabelle décident d'aller à la plage. Ils n'y sont jamais arrivés. Son ex les a pris en chasse. Isabelle a tout de suite appelé le 17 au secours. Mon père conduisait, le mari de ma sœur les a dépassés à un feu rouge et a tiré sur ma mère. Ce que le policier lui a répondu, c'est abject. Il lui a dit de se calmer, et a commenté à un collègue : "J'ai une bonne femme qui pleure, qui crie, elle dit qu'un fou tire sur sa famille." Mon père s'est dirigé vers le commissariat. La brute a réussi à bloquer la voiture sur une place bondée. Il a tiré une deuxième fois sur maman, agonisante. Il a tiré dans la nuque de papa à bout portant. Pendant tout ce temps, Isabelle est restée en ligne avec le 17, qui n'a rien fait. Elle a donné son téléphone à un quidam, qui a dit au policier : "Un taré tue tout le monde, qu'est-ce que vous faites ?" Le tueur a vidé son chargeur dans la tête de ma sœur, recroquevillée à l'arrière de la voiture. Puis il est reparti en Belgique, dans sa famille, et a fait une pseudo-tentative de suicide. La police belge l'a incarcéré le soir même. Mais, une fois transféré en France, il s'est suicidé. Il n'a jamais été entendu. Nous avons mis un an à récupérer le dossier avec la transcription de l'appel au 17. Entre Noël et le Nouvel An 2015, le deuxième sans eux, j'ai reçu l'avis d'extinction de l'enquête publique. La juge avait décidé que le meurtre de mes parents était un simple homicide sans préméditation. Depuis, je me bats pour que la justice reconnaisse qu'ils ont été assassinés et que la responsabilité de l'État est engagée. Pour ma famille, il est malheureusement trop tard, mais, en dénonçant les fautes du système judiciaire, j'espère que d'autres femmes seront mieux protégées. Ma sœur n'est plus là pour raconter son calvaire. Je le fais pour elle. »

JEAN FRANÇOIS ROBERT

« J'AI ESSAYÉ DE LUI TROUVER DES EXCUSES »

KADIJA, 43 ANS, CHEF D'ENTREPRISE

« J'ai toujours été une femme indépendante. J'avais un boulot, un appartement. Après mon mariage, j'ai quitté mon job pour travailler avec mon époux en créant ma propre entreprise. Ça a été ma première erreur. Car il n'a jamais supporté que mon entreprise fonctionne. Nous avons eu notre premier enfant et avons acheté un appartement ensemble, et c'est à partir de ce moment-là que les choses se sont dégradées. Il me disait : "Mais il n'y a rien dans ta tête ! Tu n'es rien, tu n'es qu'une secrétaire." Devant la famille, il ne tarissait pas d'éloges : "Ma femme est exceptionnelle !" et, dès que tout le monde était parti, il me lançait : "Tu me fais passer pour un minable !" Puis est arrivé le premier coup de poing. J'ai pensé à partir, mais j'ai découvert tardivement que j'étais enceinte. J'ai essayé de lui trouver des excuses et on a continué à vivre ensemble dans un climat de plus en plus irrespirable. Il a été jusqu'à me menacer avec un couteau. Là, j'ai pris la décision de partir, car je ne protégeais plus mes enfants en restant avec cet homme. J'ai quitté la maison, j'ai été hébergée pendant plusieurs semaines au 115, puis dans un appartement de l'association L'Escale. Depuis, c'est à une forme de violence moins visible que je suis confrontée : la violence économique et financière. Mon ex-mari a tout fait pour laisser traîner la séparation, en demandant notamment un divorce à mes torts exclusifs. Il n'a jamais payé la pension alimentaire fixée par l'ordonnance de non-conciliation, il a continué de vivre dans notre appartement mais a toujours refusé de payer les charges. Aujourd'hui, mon entreprise a fermé et je suis au RSA. Il a tout fait pour me ruiner pendant toutes ces années d'attente. Le divorce a été enfin prononcé à ses torts exclusifs en décembre 2016. Ça aura mis cinq ans ! Et, aujourd'hui, je n'ai toujours pas récupéré ma part de l'appartement. Il continue de m'intimider au téléphone, j'ai déposé plusieurs plaintes contre lui, mais elles n'aboutissent pas. Il fait traîner la vente, car son objectif c'est que je reste sans rien. En attendant, je ne peux rien entreprendre, ma vie est en suspens. »

ELLE - 03/11/2017 - N° 3750

JEAN FRANÇOIS ROBERT

« J'AI MENTI À TOUS MES PROCHES »

GÉRALDINE, 40 ANS, VENDEUSE DANS LE PRÊT-À-PORTER

« J'étais déjà la maman de deux garçons quand j'ai eu, en 2010, le coup de foudre pour F., un homme un peu plus jeune que moi. Dans les premiers temps, il me traitait comme une princesse. Puis, tout doucement, les choses se sont dégradées, et la violence a commencé. Verbale, puis physique. Gifles, coups de poing, coups de pied, strangulation. On m'a fait des points de suture dans la bouche, je me suis évanouie sur mon lieu de travail. En 2011, nous avons eu une fille, ce qui ne l'a pas empêché de continuer à me frapper. Dès 2012, j'ai déposé une première plainte. Il a été condamné à du sursis avec mise à l'épreuve. Mais c'était plus fort que moi, je suis retombée dans ses bras. Pendant six ans, je ne compte plus le nombre de fois où je suis allée à la police ou à la gendarmerie. J'ai menti à tous mes proches. J'ai fait endurer le pire à mes enfants. J'étais sa chose, il me manipulait comme un objet. Ça a été un très long chemin pour lui échapper. En décembre 2014, alors que je lui avais dit que c'était terminé, il a grimpé sur le toit de notre maison et s'est aspergé d'essence. Les pompiers ont réussi à le faire descendre après plusieurs heures de négociation. Mais il a continué à me terroriser, moi mais aussi mes enfants. Peu après, le juge pour enfants l'a autorisé à voir notre fille une heure par semaine dans un lieu médiatisé. C'est là qu'il a essayé de me tuer, le 19 mars 2015. Il a tué Jacques, un éducateur spécialisé qui essayait de me protéger, et m'a poursuivie dans la rue avant de m'infliger quatre coups de couteau. J'ai failli être la 116e femme morte au sein du couple cette année-là. Il vient d'être condamné à trente ans de prison. Avec le recul, je sais qu'on m'a tendu la main à plusieurs reprises, mais que je l'ai relâchée trop vite à chaque fois. Une gifle, une parole, c'est une violence. Qui peut mener à la mort. Il faut donc en parler tout de suite et ne pas avoir honte. »

« IL A MÊME DÉPOSÉ PLAINTE CONTRE MOI POUR VIOLENCES »

MURIEL, 48 ANS, PRODUCTRICE

« Mon ex-conjoint a été condamné pour violences psychologiques à deux mois de prison avec sursis et à me verser des dommages et intérêts. Cette reconnaissance que je suis la victime, et non la manipulatrice, a été salutaire pour moi. Car il a tout fait pour me faire passer pour ce qu'il est lui-même, un manipulateur. Un jour, après notre séparation, les gendarmes sont venus chez moi : il avait même déposé plainte contre moi pour violences ! Comme je me suis effondrée pendant l'audition, l'un d'eux m'a conseillé de saisir la procureure. Je lui ai envoyé une lettre de neuf pages qui a été lue au procès. J'y ai raconté les premiers jours magnifiques, où il disait ne vouloir que mon bonheur ; le basculement à la naissance de notre fils ; les injonctions paradoxales et les insultes, le passage incessant de "tu es la plus belle" à "tu es une merde et une branleuse" ; ma vie, qui, dès lors, tournait autour de lui : lui faire plaisir, ne pas le décevoir, ne pas le mettre en colère ; jusqu'à ce que je sombre dans la dépression et que j'avale un cocktail de calmants. Avec un psychiatre, j'ai compris que je n'étais pas le problème, et j'ai pris la décision de partir, même si je continuais à y croire et à le voir. À 45 ans, je venais d'avoir un bébé, je n'étais pas prête à renoncer à ce que j'avais construit avec lui. Le jour où j'ai appris que j'avais un cancer du sein, c'est finalement lui qui m'a dit que c'était fini. Je ne lui étais plus d'aucune utilité. Je n'étais plus son faire-valoir. Le lendemain de mon opération, il m'a demandé de déposer des effets de notre fils chez lui. Il m'a attrapé le bras, près de la cicatrice. Je lui ai dit de me lâcher, qu'il me faisait mal, mais il continuait, j'ai dû le mordre pour qu'il me laisse. Il a envoyé la photo de cette morsure à nos amis et c'est là qu'il a porté plainte contre moi. Sans cela, je n'aurais peut-être pas été entendue par la justice. J'étais allée plusieurs fois déposer plainte, mais on me disait qu'il y avait plein de femmes comme moi. Et pas de preuves. Que faut-il pour être protégée ? Des bleus, du sang, être à l'article de la mort ? Le procès a eu lieu le jour de mon anniversaire. Comprendre ce qui m'est arrivé, retrouver la confiance et l'estime de soi est un long cheminement. En parler et dénoncer m'aide à me reconstruire. »

« À LA RUE, EN FAUTEUIL ROULANT »

LUCILE, 41 ANS, AGENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE

« Je veux raconter ce qui se passe quand vous vous retrouvez balancée aux urgences, avec une cheville qui pend dans le vide, encore sous le coup de l'adrénaline. Lorsque je me suis sentie en sécurité, tout mon corps s'est mis à trembler et la douleur physique est montée. Luxation de la cheville, rupture du ligament et fracture malléolaire. "Le choc a dû être violent, m'a dit le médecin. On opère demain." Les hématomes sont apparus sur mes bras, autour du cou. J'ai demandé à ce qu'ils soient constatés par un médecin. "Pas ce soir, on verra demain", m'ont répondu les infirmières. Bilan, à ma sortie de l'hôpital de Belley, à part la cheville brisée, aucune trace des violences physiques ou du traumatisme psychologique ne figurait sur le certificat médical. J'avais demandé à l'assistante sociale de me trouver un hébergement. "Je ne peux rien faire pour vous, il n'y a pas de centre accessible en fauteuil", m'a-t-elle répondu. Je me suis retrouvée à la rue, en fauteuil roulant. Je ne pouvais même pas aller aux toilettes seule. Une connaissance a accepté de m'héberger quelques jours. J'ai appelé l'assistante sociale du secteur, l'association d'aide aux victimes de l'Ain. Personne ne m'a aidée. J'ai fini par contacter une éducatrice, avec qui j'avais travaillé, je ne la remercierai jamais assez. Elle a cherché jusqu'en Savoie, et elle m'a trouvé un toit dans un foyer d'urgence. Vous comprenez alors que vous êtes tombée très bas, entourée de gens en extrême précarité. La honte s'ajoute à la culpabilité. Ma collègue m'a accompagnée à Belley pour porter plainte. Heureusement qu'elle était là. Le gendarme m'a traitée avec la même violence que mon agresseur. Le PV ne ressemble à rien. Dans ses mots, je suis coupable. Avec ce certificat médical sans preuve, et ce PV ambigu, je n'ai rien pu faire sur le plan judiciaire contre mon ex-conjoint, alors que j'ai consulté des avocats. Je n'ai cessé de dénoncer ces dysfonctionnements auprès du directeur de l'hôpital, des élus de l'Ain, des ministres de la Justice et de la Santé. J'ai fini par rencontrer la gendarme référente départementale pour les violences conjugales. Elle a mis son nez dans les plaintes de Belley et en a découvert plein pour violences conjugales, non traitées. Le gendarme qui m'a malmenée a reçu un blâme. Et l'hôpital a dû mettre en place un protocole d'accueil pour les femmes battues. Cinq ans après, grâce à l'association S.O.S. Femmes Violences, j'ai obtenu le statut de travailleur handicapé, j'ai un logement social, je suis en reconversion professionnelle. Et je continue à me battre pour dire stop au massacre. »

ELLE - 03/11/2017 - N° 3750

3 NOVEMBRE 2017

« J'AI ÉPOUSÉ UN TUEUR DE FEMMES »

FLORENCE, 53 ANS, AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

« Dans ma tête, je l'appelle "le tueur de femmes". Sa première épouse s'est noyée dans l'alcool. Il s'était acharné sur elle pendant leur divorce. Huit jours après son décès, j'ai reçu les premiers coups. Cinq jours d'ITT. Je suis partie, mais il m'a fait tout un cinéma, il ne pouvait pas vivre sans moi… J'avais vingt-deux ans de moins que lui, c'était un grand séducteur, il me couvrait de cadeaux. Mais tout cela n'était qu'une façade. En vingt ans de vie commune, je n'ai reçu en réalité que des reproches, des coups et des menaces. Il m'a dit tant de fois qu'il me tuerait que je n'y croyais pas. Jusqu'au jour où, en 2014, je l'ai vu venir vers moi, poings serrés, livide. J'ai su qu'il allait le faire. J'ai quitté la maison, terrifiée. Mes collègues m'ont trouvé un chalet pour me mettre à l'abri. Je suis allée cinq fois à la gendarmerie, car il rôdait à l'Ehpad, là où je travaille, autour de ma voiture. Tout ce que le procureur m'a dit, c'est "d'accélérer la procédure de divorce". Un matin, à 8 heures, je l'ai croisé sur la route. Il m'a suivie jusque dans les couloirs de l'Ehpad. Il prétendait vouloir me parler. Mais il m'a sauté à la gorge avec un couteau. Il m'a porté un premier coup au cou, puis m'a coupé les doigts qui protégeaient mon visage. J'étais à terre, il m'a tranché la joue, de la lèvre à l'oreille. La psychologue, les femmes de ménage et un homme d'entretien ont tenté de le calmer. Un gendarme a fini par arriver, mais il a réussi à rentrer chez lui. J'ai été hospitalisée en chirurgie faciale, à Dijon. À la sortie, je ne savais pas où aller, j'avais tellement peur. On m'a mise dans un appartement dégoûtant, avec toutes mes plaies, je n'osais même pas m'allonger sur le matelas. Je comprends que certaines femmes rentrent chez elles à ce moment-là tellement on se trouve démunie. Ma chance a été de croiser, dans la cour, la psychologue de Solidarité Femmes 21. L'association s'est démenée pour me trouver un studio et m'a portée à bout de bras. J'oubliais même de manger. Cela m'a pris deux ans de soins et de thérapie pour aller mieux. Lui, il a fait dix-huit mois de détention provisoire avant d'être relâché sur décision du juge dans l'attente de son procès et, à peine sorti, il a tenté de m'appeler. La juge lui a demandé d'être "gentil" avec moi. J'ai fini par partir à l'autre bout de la France pour me sentir en sécurité. Je n'ai plus rien. Je paie chaque jour d'avoir été une victime. Le 14 juillet, il est décédé chez lui avant d'être jugé. »

JEAN FRANÇOIS ROBERT

« IL NE VOULAIT PAS QUE JE TRAVAILLE »

RAMONA, 29 ANS, AGENT D'ENTRETIEN

« Mon mari, S., m'a fait miroiter une belle vie en France, alors, j'ai quitté la Roumanie pour le rejoindre en février 2013. Et, trois mois à peine après mon arrivée, les premiers coups sont tombés. Il ne voulait pas que je travaille, il voulait que je reste à son service, comme une esclave. Je n'avais pas d'argent, pas de carte Bleue. Je suis tombée enceinte. Les coups ont continué. Comme ce jour où, à 5 mois de grossesse, il m'a saisie par les cheveux et m'a cogné la tête contre le mur parce que j'avais osé lui demander pourquoi il discutait avec d'autres femmes sur Internet. Quand notre fils est né, rien n'a changé. Souvent, il prenait notre enfant dans les bras quand il me frappait, et disait que, si je partais, je ne le reverrais jamais. Quelques mois après la naissance, il m'a demandé de faire l'amour comme le font les femmes de la rue. J'ai refusé. Il m'a obligée. Ça s'est produit plusieurs fois. Je ne savais pas à qui parler. J'étais très isolée. Mais j'avais compris que je devais partir. Pour mon petit garçon. J'en ai parlé au prêtre, à l'église. Il m'a donné les coordonnées d'une avocate qui parlait roumain. Elle m'a conseillé d'aller voir un médecin et de faire constater les violences. J'ai eu 15 jours d'ITT. Je suis aussi entrée en contact avec l'association Solidarité Femmes. Je suis restée encore trois semaines pour préparer mon départ en secret. Et, le 13 novembre 2015, je suis partie. J'ai déposé mon fils chez l'avocate et je suis allée porter plainte. Mon mari a été arrêté à ce moment-là. Il a nié à peu près toutes les accusations, alors que je n'avais même pas dénoncé la moitié de ce qu'il m'avait fait. Il a été condamné à onze mois de prison. Les premières nuits, j'ai dormi à l'hôtel, puis l'association m'a trouvé un appartement. Ce n'est pas fini. J'ai encore déposé plainte hier soir, car il m'a menacée en me disant qu'il avait un couteau et un pistolet. Mais je n'ai pas peur de lui. Aujourd'hui, je travaille, j'ai appris le français, j'aimerais faire une formation, je veux que mon enfant ait une belle vie. Et je continue de croire que les femmes sont bien plus fortes que les hommes. »

POURQUOI UNE TELLE IMPUNITÉ ?

DOSSIER D'ISABELLE DURIEZ ET CATHERINE ROBIN

PARCE QU'ON N'ÉCOUTE PAS LES FEMMES, PARCE QU'ON NE LES CROIT PAS ET QU'ELLES ONT PEUR… PARLER EST UN EXPLOIT. ET LES VIOLENCES SUBIES RESTENT UN FLÉAU. COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

Elle lui a annoncé qu'elle le quittait, alors le ton est monté. Fort. Elle a fini par alerter les gendarmes. Quand ils ont sonné à sa porte, elle était seule avec ses cinq enfants. Pendant qu'elle expliquait aux forces de l'ordre qu'une dispute avait éclaté, son mari est revenu au domicile, visiblement calmé. « La situation apparaissant normalisée, les militaires ont quitté les lieux », a expliqué un peu plus tard la procureure de la République de Compiègne. La jeune femme a alors sollicité un voisin pour la déposer à la gare de Noyon (Oise), avec trois de ses enfants. À son arrivée sur le quai, plusieurs coups de feu ont résonné. La mère de famille de 36 ans est tombée à terre, ainsi que deux de ses enfants, âgés de 5 et 3 ans. Le père, un policier, a ensuite retourné son arme contre lui.

L'histoire, qui s'est déroulée le 10 septembre dernier, est révoltante. Mais presque banale. En 2016, le ministère de l'Intérieur a comptabilisé 138 personnes décédées, victimes de leur conjoint ou ex-conjoint « officiel ». Dont 109 femmes, tuées par un homme (et 29 hommes, dont 28 tués par une femme). Neuf enfants sont également décédés en même temps que leur mère. Des chiffres qui devraient être sensiblement les mêmes en 2017, mais qui sont sans doute en deçà de la réalité, comme le montre la page « Féminicides » sur Facebook (lire p. 67). Contestant le décompte officiel, elle recensait déjà, le 26 octobre, 106 décès de femmes victimes de violences conjugales pour 2017. Chaque année, on entend ainsi le même refrain désespérant : « Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. » Derrière ce chiffre, sans noms et sans visages, des vies arrachées, des familles détruites, des destins en lambeaux. Et avant d'en arriver là, bien souvent, un quotidien de violences conjugales, psychologiques et physiques, demeurées à l'abri des regards derrière des volets clos.

En France, en 2015, 223 000 femmes auraient été victimes de violences conjugales, selon la plus récente étude de l'Insee (Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015). Seulement 14 % d'entre elles ont porté plainte. Preuve de la difficulté à se libérer de la honte et du secret. « On exige des femmes qu'elles dénoncent leur agresseur, alors que c'est à la société de briser le silence, déplore le juge des enfants Édouard Durand, coauteur de "Violences conjugales. Le droit d'être protégée" (éd. Dunod). C'est aux professionnels de repérer les victimes et de ne pas les laisser passer devant eux sans les protéger. » Pour comprendre le mutisme de ces victimes, le magistrat de Bobigny explique qu'il faut analyser la stratégie de l'agresseur : « Dans presque toutes les situations, on repère un mécanisme identique : l'agresseur crée, dans le couple, un climat de tension, il inverse la

culpabilité, il recherche des alliés et verrouille le secret. En observant cette dynamique, on comprend pourquoi les femmes parlent peu. » Françoise Brié, directrice générale de la Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF), reçoit 60 000 appels par an au numéro d'urgence de Violences femmes info, le 3919*. Elle explique combien « c'est long et très difficile de sortir de l'emprise d'un homme violent. Les femmes sont soumises à des injonctions contradictoires. D'un côté, on leur dit : "Partez, car vous mettez vos enfants en danger en restant avec votre mari violent." De l'autre, on les enjoint à ne pas priver leurs enfants du référent paternel. Quand, enfin, la femme se décide à partir, il faut que les services soient prêts à les accompagner, elle et ses enfants ». Ce qui n'est pas toujours le cas. Depuis plusieurs années, un réel effort a été conduit par les pouvoirs publics pour mieux former les professionnels (médecins, magistrats, policiers...) à écouter les femmes battues. Plus de 300 000 d'entre eux ont été sensibilisés depuis 2013. « La législation a évolué de façon volontariste et positive, constate Édouard Durand, mais dans la pratique, des failles persistent. »

« Il est vrai que la qualité de la prise en charge reste très aléatoire et hétérogène, remarque Anne Bouillon, avocate spécialisée dans les droits de la famille. Des femmes sortent de leur dépôt de plainte avec le sentiment que ce sont elles les coupables. C'est encore très compliqué pour elles de se sentir écoutées et protégées. » Françoise Brié acquiesce : « Certains policiers sont très actifs, quand d'autres sont traversés par des représentations stéréotypées qui sont très dures à déconstruire. » Passé l'appel au secours, il arrive que ces femmes doivent encore affronter d'autres déconvenues, comme lorsque leur plainte ne donne pas lieu à une procédure. « C'est toujours par manque de preuves, souligne Isabelle Steyer, avocate spécialisée dans les violences conjugales. Or, quand une victime va porter plainte, elle ne pense pas en termes de preuve, mais de souffrance. Elle se dit : "Je ne veux plus souffrir, je veux me protéger, je vais porter plainte." Et pas : "J'ai assez de preuves, je vais porter plainte." C'est toujours déstabilisant d'être confrontée au système judiciaire, qui exige des preuves, alors que la femme violentée a tout fait jusque-là pour cacher ce qu'elle subissait aux voisins, à la famille, aux amis. Dont l'agresseur l'a souvent totalement isolée, pour qu'il n'y ait pas de témoin. »
Afin de mieux traiter judiciairement les violences conjugales, certains experts préconisent la création de chambres spécialisées, où des magistrats formés ne traiteraient que ce genre de dossiers. Or « une chaîne est aussi solide que son maillon le plus faible, fait remarquer Édouard Durand. De ce fait, la question est moins celle de la chambre spécialisée que celle d'une sensibilisation et d'une meilleure formation de tous les professionnels, de façon continue et concomitante, pour limiter les incohérences dans l'intervention des tiers au sein de la famille. Inutile de former des policiers à l'accueil des femmes victimes, si, derrière, le reste des intervenants ne suit pas ». Et si les moyens ne sont pas au rendez-vous, notamment en matière d'hébergement d'urgence et de relogement. Car la plupart du temps ce sont les femmes qui doivent quitter le domicile pour se mettre à l'abri.
Le quatrième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) prévoyait la création de 1 650 nouvelles solutions d'hébergement adaptées à leur besoin. En ○○○

« LE CRIME PASSIONNEL N'EXISTE PAS EN DROIT FRANÇAIS »

LE FÉMINICIDE EST TRAITÉ DE FAÇON AMBIGUË PAR LES MÉDIAS ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. ANNIK HOUEL, PROFESSEURE ÉMÉRITE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE À L'UNIVERSITÉ LYON-2*, DÉCRYPTE CETTE TENDANCE PROBLÉMATIQUE.

ELLE. « Crimes passionnels », « amoureux éconduits », « drames de la passion »... Pourquoi certains médias continuent-ils à avoir une vision « romantique » des meurtres commis au sein du couple ?
ANNIK HOUEL. Il s'agit en fait d'un renversement de la culpabilité, que l'on observe dans la manière dont sont relatés les procès. Prenez cet exemple d'un article disant : « La jalousie a tué une victime innocente. Elle n'était même pas adultère. » Non seulement on déresponsabilise le tueur, mais, si la victime avait été adultère, elle l'aurait mérité, et lui aurait été excusable. Autre histoire : « Le seul tort de la victime avait été de se marier alors qu'elle se savait trop indépendante pour supporter la vie à deux. » Ou encore, au sujet d'une victime qui était infirmière en psychiatrie : « Tout de même, elle n'avait pas vu qu'il était fragile. » On lit cela tous les jours ! Les journaux reproduisent ces schémas à longueur d'articles. Cela reflète une vision extrêmement archaïque et très ancrée des rôles de l'homme et de la femme dans notre société – que l'on retrouve avec la couverture des « Inrocks » sur Bertrand Cantat.

ELLE. Comment cela ?
A.H. La photo de Cantat en sombre héros romantique, qui souffre « émotionnellement » – comme c'est écrit en couverture –, renvoie au fait que c'est un homme sensible, victime de ses émotions. Ce n'est pas un délinquant, mais un homme ordinaire rendu fou par la passion. Cette idéalisation de la passion amoureuse, très française, échappe à l'analyse et nie la violence masculine. On retrouve aussi très souvent dans les médias les termes « coup de folie », « pétage de plomb ». Mais, en droit français, le « crime passionnel » n'a jamais existé. Vous l'entendrez seulement dans les prétoires de la part de la défense. Et dans les journaux.

ELLE. En quoi cette couverture pose-t-elle problème ?
A.H. La première chose qui étonne, c'est le titre : « Cantat en son nom » renvoie au nom de celle qui n'est nommée nulle part dans les six pages consacrées à celui qui l'a tuée. Marie Trintignant est même réduite à un nom de lieu : « Vilnius ». C'est tout. En titrant son édito de réponse « Au nom de Marie », ELLE a saisi les enjeux. Il s'agit de l'invisibilité des femmes tuées. En cherchant bien dans les rubriques de faits divers, entre les vols et les chiens écrasés, on trouve mention des meurtres. Mais sans noms, sans visages. Et le scandale de ces morts n'est jamais analysé en termes de violences conjugales.
*** Coauteure de « Crime passionnel, crime ordinaire » et de « Psychosociologie du crime passionnel » (éd. Puf).**

FRANCE KEYSER/M.Y.O.P.; DRFP/ODILE JACOB.

janvier 2016, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en recensait « 1 240 nouvellement créées, sans qu'elles soient systématiquement dédiées et adaptées ».
« Ce déficit illustre un réel manque d'ambition des pouvoirs publics sur cette question, selon Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, qui collecte des fonds destinés aux associations. On comble les brèches, mais sans provoquer de mobilisation massive. Or, c'est un enjeu de société fondamental. Les violences faites aux femmes coûtent 3,6 milliards d'euros chaque année. On a vu, avec la sécurité routière, que, si l'on décide de faire d'un problème une priorité politique, les choses peuvent avancer. C'est de cette façon que, en Espagne, au début des années 2000, le gouvernement Zapatero a réussi à changer le regard de la société sur les violences conjugales. »
Changer de regard. Inverser les représentations. Et si la lutte contre les violences conjugales commençait par là ? « Finalement, la cause profonde de tout cela reste que l'égalité entre hommes et femmes ne va pas de soi, déplore Anne Bouillon. Cette idée est encore révolutionnaire. Au XXIe siècle ! C'est la raison pour laquelle les violences contre les femmes ne sont toujours pas appréhendées et combattues comme il le faudrait. Nous sommes sur une égalité juridique en droits, mais pas dans les faits ni dans les têtes. Chez les êtres humains, les hommes tuent les femmes. C'est quelque chose que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le règne animal. C'est rassurant, dans un sens, car cela signifie que c'est culturel, et non naturel, donc, on peut le combattre, désapprendre ce qui a été appris. »
Ces dernières années, de jeunes collectifs féministes se sont emparés de ces questions, vigies attentives des dérapages machistes en tout genre sur les réseaux sociaux et ailleurs. Comme l'a encore démontré récemment la violente polémique qui a entouré la couverture des « Inrockuptibles » avec Bertrand Cantat, la tolérance sociale envers les violences conjugales s'amenuise petit à petit. La honte est en train, trop lentement il est vrai, de changer de camp. Grâce notamment à Morgan, Jacqueline, Cathy, Kadija, Géraldine, Muriel, Lucile, Florence et Ramona, ces neuf femmes puissantes dont les témoignages précieux et courageux, à la une de notre magazine, sont autant de mains tendues à toutes les victimes de violences.

*** 3919 : Violences Femmes Info, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels.**

La rédaction de ELLE tient à remercier la Fédération nationale Solidarité femmes et sa directrice générale, Françoise Brié, ainsi que les avocates Anne Bouillon, à Nantes, et Isabelle Steyer, à Paris.

> « CHEZ LES ÊTRES HUMAINS, LES HOMMES TUENT LES FEMMES. C'EST UNE CHOSE QUE L'ON NE RETROUVE NULLE PART DANS LE RÈGNE ANIMAL. »
>
> ANNE BOUILLON, AVOCATE